

Les Sources de Moulineaux



Photo Diane AUBERT

Numéros utiles

SAMU 15

Police Nationale 17

Pompiers 18

SAMU Social 115

Enfance maltraitée 119

Centre anti poison
0 800 59 59 59

Mairie : 02 35 18 02 45

Écoles :

Élémentaire : 02.35.18.05.65

Maternelle : 02.35.18.00.48

La Poste : 02.35.18.02.30

Rédaction / Mise en page

Mme ARROUET/ Mr LE GOFF

Impression :

Mairie de Moulineaux

Site Internet :

mairie-moulineaux.fr

Facebook:

<https://www.facebook.com/moulineaux76>



ÉDITO DU MAIRE



Chères Moulinaises, chers Moulinais,

Comme de tradition, au cours du mois de mars le Conseil Municipal a débattu des orientations budgétaires de la commune et a voté son budget annuel.

Vous n'êtes pas sans ignorer que c'est dans une période contrainte et compliquée que nous avons dû élaborer ce nouveau budget communal. La hausse du coût de l'énergie, les hausses des coûts en général vont fortement impacter nos dépenses de fonctionnement, pour l'année 2023.

Concernant nos investissements nous souhaitons malgré ce contexte tendu, maintenir notre politique d'investissement pour toujours améliorer les conditions de vie et les conditions d'accueil de notre village. Que ce soit dans le secteur des bâtiments ou de l'aménagement urbain, nous poursuivons en 2023 la même tendance que les années précédentes et toujours sans augmentation du taux de la fiscalité locale. Même si le contexte national ne porte guère à l'optimisme, nous souhaitons maintenir à Moulinais la joie de vivre. Pour cela, et comme je l'ai rappelé lors de la cérémonie des vœux, il en va du comportement de chacun, du respect des règles de vie en société. Beaucoup d'efforts sont à faire sur notre comportement au quotidien, que ce soit en voiture, avec nos amis les bêtes ou dans les espaces publics... Vivre en harmonie pour une meilleure qualité de vie !

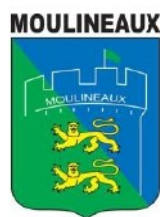
Avec le retour du printemps, j'espère recroiser nombre d'entre vous lors de nos événements comme nettoyeurs la nature, la foire à tout, la course de côte, la bourse puériculture ou le théâtre d'improvisation.

Je vous souhaite, à toutes et tous, un agréable mois de d'avril.

Chaleureusement

Frédéric Le Goff

SYNTHÈSE DU BUDGET 2023



COMMUNE DE MOULINEAUX

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 a été voté le **28 mars 2023** par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...). Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, piscine...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les dépenses énergétiques, les salaires du personnel municipal, l'entretien des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Pour notre commune :

Les salaires ont représenté en 2022, soit 56 % des dépenses de fonctionnement de commune.

Pour l'année 2023 le montant du Budget Primitif se décompose de façon équilibrée comme suit :

Les recettes de fonctionnement 2023 représentent 1 018 895.68 euros.

Les dépenses de fonctionnement 2023 représentent 1 018 895.68 euros.

Les recettes de fonctionnement des communes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution :

2019 : 55 883 euros

2020 : 55 303 euros

2021 : 48 657 euros

2022 : 39 414 euros

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

Les impôts locaux :

Montant total 2022 : 267 331 euros

Prévision 2023 : 255 000 euros

Les dotations versées par l'Etat

2019 : 199 288.33 euros

2020 : 233 893.85 euros

2021 : 228 114.02 euros

2022 : 218 018.03 euros

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies aux citoyens :

2019 : 66 920.26 euros

2020 : 40 820.45 euros (une baisse relative à la crise sanitaire)

2021 : 80 849.88 euros

2022 : 62 306.19 euros

b) Les principales dépenses et recettes de la section fonctionnement **2022** :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Dépenses courantes	344 273.25 euros	Excédent brut reporté	100 458.43 euros
Dépenses de personnel	512 655.04 euros	Recettes des services	62 306.19 euros
Autres dépenses de gestion courante	57 592 euros	Impôts et taxes	599 677.54 euros
Dépenses financières	768.87 euros	Dotations et participations	218 018.03 euros
Dépenses exceptionnelles	0 euros	Autres recettes de gestion courante	38 765.72 euros
Autres dépenses	0 euros	Recettes exceptionnelles	217.81 euros
Dépenses imprévues	0 euros	Recettes financières	3856.92 euros
Total dépenses réelles	915 289.16 euros	Autres recettes	26 571.68 euros
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Total recettes réelles	1 049 872.32 euros
Virement à la section d'investissement	128 703.88 euros	Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Total général	1 043 993.04 euros	Total général	1 049 872.32 euros

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2023 (pas d'augmentation) :

TH résidences secondaires et locaux vacants	13.11 %
TFPB	Taux de référence = taux 2020 soit 21.99 % + 25,36 % (taux de TFPB 2020 du département) = 47.35 %
TFNB	74.28 %

Concernant les entreprises

Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 0

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à **255 000 euros**.

d) Les dotations de l'Etat.

- 2020 : 233 893.85 euros
- 2021 : 228 114.02 euros
- **2022 : 218 018.03 euros**

Les dotations 2023 attendues de l'Etat s'élèveront à 199 628 euros soit une baisse estimée de 4.42 % par rapport à l'an passé.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : l'extension de la Mairie, la construction du nouveau restaurant scolaire, la réhabilitation du foyer polyvalent...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement **2023**

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Remboursement d'emprunts	20 098.70 euros	Virement de la section de fonctionnement	0 euros
Travaux de bâtiments Aggrandissement	3 215 973.16 euros	FCTVA	14 988.12 euros
Travaux de voirie Allée des sources	11 828.27 euros	Solde d'investissement reporté	455 419.45 euros
Autres travaux Arbres Terrassement toilette Colombarium Toilette public	65 686.30 euros	Cessions d'immobilisations	0 euros
Autres dépenses Caméras Informatique Mobilier	19 818.99 euros	Subventions	1 233 877.40 euros
		Emprunt	1 603 144.69 euros
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Produits (écritures d'ordre entre section)	30 000 euros
Total général	3 333 405.42 euros	Total général	3 337 429.66 euros

c) Les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants :

- Création d'un nouveau restaurant scolaire
- Extension de la Mairie et mise aux normes accessibilités
- Réhabilitation du foyer polyvalent en garderie et locaux associatif et bibliothèque
- Installation d'une toilette publique
- Extension de la vidéosurveillance

- Plantation d'arbres
- Achat d'un vidéo projecteur interactif pour l'école maternelle
- Extension du colombarium
- Finalisation de la réfection de l'allée des sources

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 1 233 877.40 euros
- du Département : 175 000 euros
- Métropole : 91 000 euros

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses d'investissement

Réparties comme suite :

- dépenses : crédits reportés 2022	:	35 136 euros
Nouveaux crédits	:	3 320 293.65 euros
TOTAL	:	3 355 429.66 euros
 - Recettes : crédits reportés 2022	:	 1 016 150.18 euros
Nouveaux crédits	:	2 339 279.48 euros
TOTAL :		3 355 429.66 euros

b) Principaux ratios (année 2022)

*Dépenses réelles de fonctionnement / population : **915 392.64 : 937 = 973.93 euros***

*Produit des impositions directes/population : Taxe foncière et Taxe Habitation : **267 331 euros : 934 = 286.22 euros***

*Recettes réelles de fonctionnement / population : **1 049 872.32 : 937 = 1 120.46 euros***

c) Etat de la dette

Emprunt pour l'achat de 2 cases commerciales à Moulineaux contracté en 2020.

Emprunts Moyen Long Terme et emprunt court terme FCTVA pour l'extension de la Mairie, nouveau restaurant scolaire et réhabilitation du foyer polyvalent.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Moulineaux, le 28 mars 2023

Le Maire,

Frédéric LE GOFF

NÉCROLOGIE

Décès de Mr Robert SALM

Mr SALM, doyen de notre commune, nous a quitté le 28 février 2023 dans sa 96ème année.

Il est arrivé sur la commune de Moulineaux à la fin des années 50.

Il y a créé le club photo de Moulineaux, a été ancien conseiller municipal, et membre de la société d'histoire de Grand Couronne.

Robert SALM, jeune marinier tout juste sorti de l'école de l'Enfance Batelière de Conflans Sainte Honorine, crée en février 1954

le mouvement « Poésie Batelière », où il y reçoit un prix d'excellence.

Il était à la fois poète, écrivain, photographe mais également passionné d'informatique.

Un de ses nombreux poèmes :

Si tous les villages du monde

Possédaient un nombre égal en automobiles que le village de Moulineaux

Si toutes les villes du monde et ses banlieues

Possédaient un nombre égal en automobiles que la ville de Rouen et ses banlieues

Si toutes les capitales du monde et ses banlieues

Possédaient un nombre égal en automobiles que la ville de Paris et ses banlieues

En l'an 3050 la planète Terre

Renflouera toutes ses misères

Sous les vagues ondoyantes de la mer

Et plus aucune vie humaine sur terre

Poètes, écrivains, politiques, médias

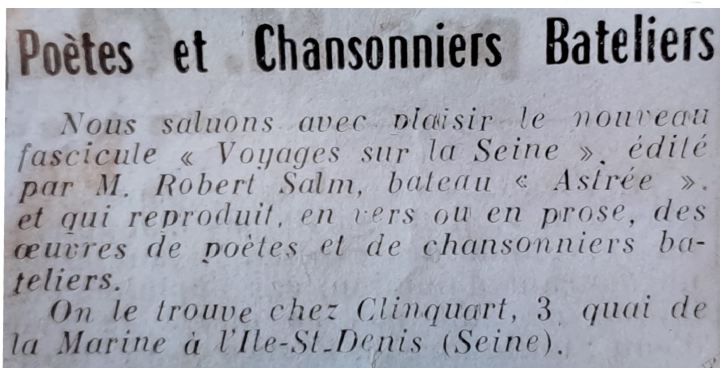
A vos plumes

Avant que la planète Terre devienne

Une morte terre

Au sein de l'univers

Reposez en paix, cher Monsieur Salm .



Décès de Mr Raymond LEBLANC

Mr Raymond LEBLANC, nous a quitté le 19 mars 2023 dans sa 75ème année.

Né à Moulineaux le 04 juin 1947, il fait sa scolarité dans l'école de la commune et quelques années plus tard part travailler dans la marine marchande. Parcours l'Afrique, l'Asie et bien d'autres pays.

Après avoir traversé les mers, il revient à Moulineaux, son petit village natal puis épouse Marie-Madeleine le 07 janvier 1967 et devient par la suite facteur à Moulineaux jusqu'à la fin de sa carrière professionnelle.



Il s'investit en même temps à la commission de fêtes de la commune puis au comité des fêtes en tant que Vice-Président durant de nombreuses années.

Figure emblématique de Moulineaux, son dévouement et son dynamisme a toujours été sans faille pour sa commune.

« Le malheur de l'avoir perdu ne doit pas faire oublier le bonheur de l'avoir connu »

Repose en paix Raymond

COMITÉ DES FÊTES

Depuis plusieurs décennies, il était un de nos bénévoles. Une institution a lui seul. La sphère du loto n'avait aucun secret pour lui. Il était notre caviste, notre spécialiste de la pêche, notre ami.

Aujourd'hui Raymond nous a quitté, et il nous manque déjà. Nous pensons très fort à sa femme et à sa famille.

Nous leurs présentons toutes nos condoléances et nous nous associons à leur peine.

Le comité des Fêtes.

DISTRIBUTEUR DE PAINS



Après plusieurs mois d'interruption le distributeur reprend enfin du service depuis le 15 mars.

La boulangerie CHATEL de La Bouille assure la fabrication et l'approvisionnement en baguettes et pains spéciaux tranchés ainsi que d'autres spécialités boulangères, telles que madeleines, brioches, cakes, bonbons...

Le distributeur sera chargé tous les matins aux environs de 8h sauf le lundi jour de fermeture.

N'hésitez pas à venir, paiement en espèces ou carte bancaire.

Nous vous remercions de votre précieuse collaboration afin d'assurer la pérennité du distributeur.

MOULINEAUX MON VILLAGE

Vendredi 10 mars 2023, notre première réunion d'information a eu lieu au foyer polyvalent pour présenter l'association Moulineaux mon Village, elle a pour activité principale de restaurer, protéger, valoriser et conserver son patrimoine historique.

Dates à retenir :

- NETTOYONS LA NATURE, dès 8h30 le **22 avril** devant la mairie, un café vous sera offert.
- FOIRE A TOUT, le **30 avril** au profit de l'association Moulineaux mon Village.
- Au printemps nettoyage de l'église et du lavoir, date à définir.

Le prix de l'adhésion à l'année est de **15€**.

Lors de la réunion nous avons eu 13 adhérents à l'association.

Nous vous attendons nombreux et n'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations au 06-15-28-06-10 ou 06-60-44-21-51

Valérie MARÉCAL

Présidente de l'association.



AMICALE DES AÎNÉS



Après une sortie bowling le 14 mars dernier, à Bourg-Achard, dans un cadre convivial et une ambiance feutrée, ou nous avons établi un nouveau record de participation (29 joueurs et 2 supporters) et une visite au Musée des Sapeurs-Pompiers de Montville (38 participants), le 4 avril, l'Amicale vous propose 2 animations ouvertes au public :

L'AMICALE DES AÎNÉS DE MOULINEAUX ORGANISE UN

REPAS DE PRINTEMPS

LE SAMEDI 25 AVRIL, à partir de 19h00, A LA SALLE DES FÊTES DE MOULINEAUX



1 Apéritif (offert)
Entrée
Filet de volaille et ris à l'antillaise
Salade et fromage
Dessert
Café

25€

Inscriptions et renseignements auprès du Président

FOIRE À TOUT

Dimanche 30 avril 2023
de 06h00 à 18h00

3€ le mètre

Réservations & renseignements
fredochop@hotmail.fr
06.24.28.48.25



MOULINEAUX

Restauration sur place par le comité des fêtes

Derrière les écoles

Organisée par l'Amicale des Aînés de Moulineaux

IPNS

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Vous pouvez participer à l'une ou l'autre de ces deux manifestations en vous inscrivant auprès du Président 06.24.28.48.25

LA BOULE MOULINAISE

Les concours n'ayant pas encore repris, il est donc encore temps de venir nous rejoindre le samedi à partir de 14h, de plus vous pourrez jouer sur un terrain refait à neuf grâce à la générosité d'un des membres de notre association.

Mr Jacky SAUTREUIL a pu nous fournir le sable rouge nécessaire à la remise en état par l'intermédiaire de l'entreprise de BTP où il travaille, remerciement également à **son fils** pour le damage et **aux bénévoles** pour la mise en place du sable.

Pour rappel la cotisation annuelle est de 10 € et 2 € par samedi de concours.



MALICE

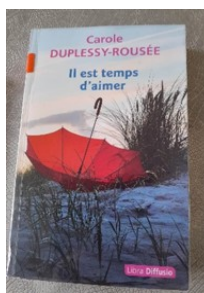
Voici quelques travaux fabriqués par les Malicieux



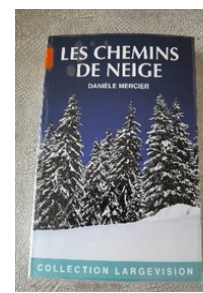
BIBLIOTHÈQUE



L'histoire d'un enfant juif marocain qui ne comprend pas qu'on ne peut pas être juif et musulman comme son ami.



Constance est réalisatrice pour la TV, après un divorce douloureux, elle doit réapprendre à vivre.



Thomas est flic, après le décès de sa femme commissaire, et un burn-out, il part au Canada à la recherche de ses origines et se reconstruire.



M.A.M LES FÉES MALAU

La mam, les fées Malau, vous accueille tous les jours de 7h à 18h. Nous disposons de deux places disponibles dès septembre pour accueillir vos enfants. Activités, motricité libre, tout pour l'épanouissement de vos bouts d'chou !

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements.

361 Rue Lt Jacques HERGAULT, 76530 Moulineaux Tel: 06 28 84 34 49

Audrey et Magalie.



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PIERRE LE TRIVIDIC

Bientôt le départ pour les enfants de l'école élémentaire Pierre Le Trividic. Une réunion d'information a eu lieu le 16 mars où les enseignantes et Monsieur Le Goff ont pu présenter le projet aux familles.



Classe de mer
du 5 au 9 juin 2023

Centre PEP
LES OYATS
Saint-Martin de Bréhal

Avenue de la Passerelle
50290 Saint-Martin de Bréhal

Tel : 02-33-61-66-21
Mail : saint-martin@adpep50.org



ÉCOLE MATERNELLE CLAUDE MONET

INSCRIPTIONS A L'ECOLE MATERNELLE

des enfants nés en 2020

1. Afin de procéder à l'inscription de votre enfant, merci de contacter la directrice de l'école en téléphonant au **02 35 18 00 48** entre **11h30 et 13h30** ou en envoyant un mail à l'adresse suivante **0762898m@ac-normandie.fr**. Dans la mesure du possible, merci de vous faire connaître **avant le 14 avril 2023**.

2. Se rendre à la mairie afin d'aller chercher les documents nécessaires à l'inscription en vous munissant d'un justificatif de domicile ainsi que de votre livret de famille.

3. Documents à apporter lors du rendez-vous avec la directrice de l'école :
Votre dossier devra comporter les documents suivants :

- Certificat de pré-inscription délivré par la mairie
- Certificat du médecin attestant que l'enfant a reçu tous les vaccins obligatoires ou photocopies des pages du carnet de santé concernant les vaccins obligatoires
- Photocopie du livret de famille (pages parents et enfant concerné)
- Fiche de renseignements et fiche d'urgence fournies par la mairie, soigneusement remplies .
- 4 portraits de votre enfant (qui peuvent être imprimés par vos soins) au format identité (pour les étiquettes diverses).



MOULINEAUX



25ème Course de côte DE MOULINEAUX



**21
MAI
2023**



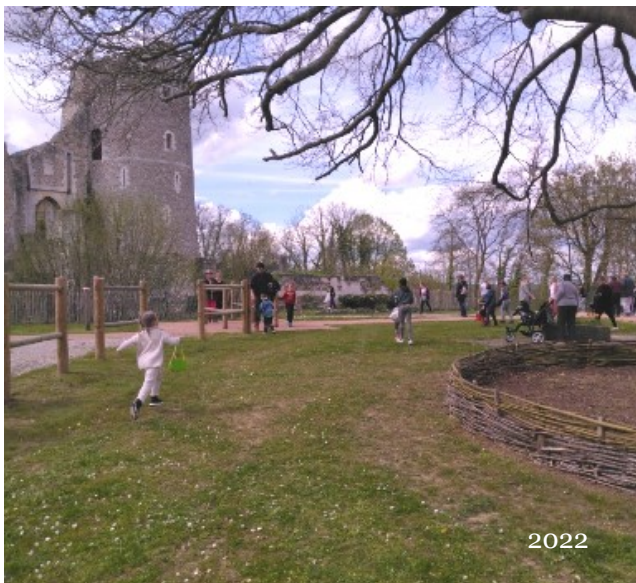
4ème Course de côte VHC

*Parking spectateurs gratuit à La Bouille
Avec la participation du comité des fêtes de Moulineaux*



Chasse aux œufs de Pâques

*Mercredi 13 avril 2022
à 15h00 dans le parc du château
réservée aux enfants de Moulineaux
jusqu'à 12 ans*



Horaires de la Mairie

Lundi et vendredi : 13h30 – 18h00
Mardi et jeudi : 13h30 – 18h30
Fermeture mercredi et samedi



Du lundi au samedi de 8h45 à 11h45
Tel : 02 35 18 02 30